



# CHAUX LPF 36

## LAIT DE CHAUX PRÉ DILUÉ POUR BADIGEON



- Microporosité optimale.
- Non inflammable.
- Incombustible.
- Très bonne tenue aux salissures et à la pollution.
- Intègre le système « tout minéral ».

## IDENTIFICATION DU PRODUIT

**DÉFINITION :** Formulée à base de chaux grasse aérienne, la CHAUX LPF36 est un lait de chaux, produit traditionnel pour la décoration des façades ou des subjectiles d'intérieur, notamment par badigeon. Finition des systèmes « tout minéral » de La Pierre Fertile.

### APTITUDE A L'USAGE :

Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :

- Protection et décoration du béton ou de la maçonnerie.

Fonctions complémentaires de décoration :

- apporte une légère texture et une couleur moirée au support

**TRAVAUX :** Neufs ou de rénovation.

**EMPLACEMENT :** A l'extérieur ou à l'intérieur.

**DESTINATION :** Ravalement de façades. Traitement des murs intérieurs.

**SUPPORTS :** Subjectiles en béton ou maçonneries enduites, conformes aux documents techniques d'emploi à respecter ainsi que la pierre et la brique, convenablement préparés. Subjectiles compatibles à base de plâtre en intérieur.

**CONDITIONNEMENTS ET MISE A LA TEINTE :** 1 kg - 5 kg - 15 kg. Livré en blanc et teintés sur la base du nuancier LPF « CHAUX & SILICATES ».

### CARACTÉRISTIQUES :

**Masse volumique :**  $1,40 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$

**Extrait sec en poids :** 58 % (taux de matière organique < 5% sur la masse sèche)

**Extrait sec en volume calculé :** 40 %

**pH :** 13

**Point d'éclair :** Néant.

### DILUTION :

	pour 15 kg	Pour 5 kg
Chaulage :	jusqu'à 1 L	jusqu'à 0,35 L
Badigeon lourd :	de 1 à 3 L	de 0,3 à 1 L
Badigeon léger :	de 3 à 5 L	de 1 à 1,6 L
Eau forte :	de 5 à 7 L	de 1,6 à 2,3 L
Patine :	7 L et +	2,3 L et +

**ASPECT DU FEUIL SEC :** Mat, lisse.

**CONSOMMATION :** Variable selon support et dilution. En moyenne de 125 à 250 g/m<sup>2</sup> et par couche pour un badigeon.

**TEMPS DE SÉCHAGE :** Sec au toucher après 4 heures. Respecter 12 heures minimum entre 2 couches.

Séchage complet : environ 2 semaines et plus suivant les conditions climatiques du moment. Résistance et performance mécanique optimales de la chaux obtenues après plusieurs mois.

**CONTROLE QUALITÉ :** Les caractéristiques indiquées correspondent à celles déterminées par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU).

# CHAUX LPF 36

## LAIT DE CHAUX PRÉ DILUÉ POUR BADIGEON

### MISE EN OEUVRE

**APPLICATION :** Conditions d'exécution des travaux conformes aux documents techniques d'emploi à respecter qui se réfèrent aux normes et règles de l'art pour la préparation et l'apprêt des subjectiles, comme pour la mise en œuvre du revêtement, après nettoyage ou décapage approprié des revêtements existants si nécessaire. Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et supérieure à 30°C, ni par grand vent. Humidité relative inférieure à 70%. Dans tous les cas, les fonds doivent être sains, cohésifs, secs et propres.

**MATÉRIEL :** Exclusivement brosse à chauler et brosse plate.

### PRÉPARATION ET APPRÊT DU SUBJECTILE SELON PRÉSENTATION :

**Sur subjectile neuf :** Appliquer directement deux couches minimum de CHAUX LPF36 sur l'enduit encore frais, à 24 heures d'intervalle.

**Sur subjectile ancien :** Les subjectiles organiques seront décapés pour revenir au support minéral qui sera gratté, égrené, brossé et dépoissieré. Au cas où un des supports visés ci-dessus présenterait après décapage des traces d'anciens revêtements de peinture sains et adhérents (uniquement films minces), appliquer au préalable IMPRIM PLUS. Les anciens fonds minéraux feront l'objet d'un traitement anticryptogamique avec EFYMOUSSE (sans rinçage), et pourront être imprimés avec IMPRIM CHAUX si nécessaire (support pulvérulent par exemple). Si la planéité du support nécessite une correction, utiliser les enduits de ratissage GARNICHAUX ou ENDUIT LPF25.

**Note :** Les résidus de peinture organique s'entendent comme des traces résiduelles de peinture après décapage et non pas comme des surfaces localisées qui n'ont pas été décapées par commodité telles que les corniches ou les modénatures. L'application sur subjectiles organiques est proscrite en extérieur, même si elle est trop souvent proposée, en remettant en cause toutes les qualités naturelles du badigeon de chaux, et notamment sa perméabilité à la vapeur d'eau.

**En intérieur :** Appliquer systématiquement IMPRIM CHAUX (sur enduit brut) ou IMPRIM PLUS (sur subjectile revêtu). Cf. leurs fiches descriptives.

**EMPLOI DU PRODUIT :** Diluer à l'eau. Application à la brosse à chauler en 2 couches minimum :

- 1) dilution progressive sur support hydraulique,
- 2) dilution dégressive sur support absorbant et poreux (y compris sur colature réalisée avec TALOCALCE – cf. fiche descriptive de ce produit).

Malaxer impérativement la CHAUX LPF36 après dilution à l'aide d'un malaxeur de chantier (vitesse lente), pour assurer l'homogénéité de la préparation et de la teinte.

L'onctuosité de la chaux grasse en fait un produit ayant une très bonne applicabilité. La superposition de couches de plus en plus diluées permet des effets de transparence.

Simple à travailler à la brosse à chauler, l'application se fait de haut en bas sans interruption en évitant les passages trop linéaires et les ruptures. Les mouvements sont aléatoires tout en conservant une certaine régularité. Pour éviter les reprises, nous vous recommandons une progression des travaux en diagonale, par zones ou « nuages », afin d'obtenir un résultat harmonieux. Déposer la chaux sans lissage.

**NETTOYAGE DU MATÉRIEL :** A l'eau.

### RECOMMANDATIONS PRATIQUES

S'applique sur support sec ; humidité <5% en masse. Absence de brouillard et de vent fort.

- Éviter l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs pendant l'application. Ces précautions permettent d'éviter les séchages et carbonatations trop rapides, qui font blanchir la chaux (traces blanches, plus sensibles sur teintes foncées).
- L'humidification du support avant chaque couche est nécessaire en période sèche, très ensoleillée ou ventée, sur fond très absorbant.
- Protéger l'ouvrage des ruissellements d'eau pendant les 3 jours suivant l'application.
- Lors du bâchage des ouvrages, éviter les films plastiques. Ceux-ci produisent un échauffement par effet de serre qui peut se révéler néfaste pour la durabilité du badigeon.
- Ne pas appliquer pendant les périodes risquant le gel / dégel, par temps humide.

**Conditions Générales d'Emploi :** Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes de secteur NS P, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances « DoP » s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon la Directive européenne DPC N° 89/106/CEE avec son décret français d'application, ou le Règlement RPC N° 305/2011, qui l'a remplacée, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité « FDS », l'ensemble accessible sur le site Internet [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com), et ce conformément à l'article 7.3 du RPC pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à jouer un rôle purement esthétique, ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation (mais ils peuvent l'être aussi pour de simples travaux de décoration en entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes). Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des "EPERS". Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits (cf. § 3.6), assortie d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (commercialisation dite « BtoB » et non « BtoC »).

- En cas de reprises partielles d'enduit, attendre que les reprises atteignent le même taux de siccité que le reste de la façade avant de chauler, afin d'éviter toute coloration anarchique de la chaux,

- Plus la teinte de la chaux est vive, plus les précautions ci-dessus sont importantes (cf. teintes MEDIUM / LPF2 ou VIVE / LPF3 - Nuancier LPF « CHAUX & SILICATES »).

A l'application, la chaux ne présente pas sa couleur finale. Après séchage, la teinte s'atténue fortement ; elle est définitive et couvre parfaitement le support. Nous vous conseillons de faire des essais avant tout chantier.

### HYGIENE ET SÉCURITÉ

**Produit non inflammable :** Sans nécessité d'étiquetage spécifique.

**Sécurité en cas d'incendie :** classement conventionnel M1 sur support non isolant M0.

**Fiche de donnée de sécurité :** Produit irritant. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) avant usage et port des EPI obligatoires. FDS accessibles sur le site [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com) et sur [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)

**COV (directive 2004/42/CE et arrêté du 29 mai 2006) :** CHAUX LPF36 n'étant pas un produit de peinture, il n'est pas visé par la directive 2004/42/CE.

**Emissions dans l'air intérieur :** information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.



### AUTRES INFORMATIONS

**Référentiel d'emploi :** NF DTU 26.1 – Fascicule « Ouvrages de Maçonnerie » du Ministère de la Culture

**Supports spécifiques non mentionnés :** Nous consulter.

**Durée de vie :** Bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, dans des conditions normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition, et de leur environnement, et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement (cf. encadré : FDES spécifiques La Pierre Fertile, déposées aussi sur la base INIES : [www.inies.fr](http://www.inies.fr), rubrique « revêtements extérieurs de façades »).

**Entretien d'aspect du revêtement :** décontamination avec EFYMOUSSE si nécessaire et rénovation avec le produit d'origine.

**Conservation :** 1 an en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité. 3 mois après ouverture (bien nettoyer le couvercle et les parois de l'emballage avant de refermer hermétiquement).

**Traitement des déchets :** emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.

**Traitement des déchets :** emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.



**La Pierre Fertile**

ALLIOS 0 810 901 733  
« Les Docks Mogador » - 105, ch. de St-Menet aux Accates - 13011 Marseille  
[www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com)